

VOLET

B

OBJECTIF

B-3

FICHE ACTION

B-3-1



Préservation, restauration et entretien des milieux naturels, aquatiques et rivulaires

Faire connaître et accompagner la non-dégradation des zones humides, inciter à leur préservation et co-construire avec les acteurs des projets de gestion et de restauration

FAIRE ÉMERGER, METTRE EN PLACE ET ACCOMPAGNER DES PLANS DE GESTION SUR DES ZONES HUMIDES CIBLÉES ET PRIORITAIRES

PRIORITÉ

1 2 3

COÛT TOTAL

331 000€

MAÎTRE(S) D'OUVRAGE



RIV4VAL / Villette de Vienne, Luzinay, Saint Just Chaleyssin, Chuzelles, Lieudieu, Meysiez, Villeneuve de marc, Eyzin-Pinet, Moidieu-Détourbe, Saint Georges d'Espéranche, Artas, Saint Jean de Bournay, Pont Eveque, Estrablin, Valencin, Septème, Charantonay, Sainte Anne sur Gervnde, Oytier Saint Oblas.

TYPE D'OPÉRATION

Animation territoriale ↑

ANNÉES

1 2 3 4 5 6 7

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin versant - Sites identifiés

RÉFÉRENCE(S) SDAGE

OF 6B-01 : Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents

OF 6B-02 : Mobiliser les outils financiers, fonciers et environnementaux en faveur des zones humides

B-3-1

Contexte de l'action

Les collectivités locales sont peu impliquées dans la préservation des zones humides, peut-être dû au manque de connaissance et de documentation sur les sites. Sur le bassin versant, seul 1 site est réglementairement protégé par un APPB. 3 autres sites humides à valeur patrimoniale, par leur statut d'ENS (environ 144 ha), bénéficient d'une notice de gestion.

Les pressions grandissantes sur les zones humides (urbanisation croissante, pratiques agricoles et sylvicoles intensives, entretien drastique, etc.) se font au détriment de leurs intérêts reconnus (hydrologique, biodiversité etc.).

Le choix a été fait de hiérarchiser les zones humides du bassin versant pour agir en priorité sur les zones humides menacées ou dégradées. En parallèle, une concertation a été menée avec les élus du territoire. La mise en œuvre de plans de gestion est pressentie sur ces zones prioritaires dès lors qu'un projet collectif de gestion peut être partagé par les acteurs. En fonction de l'évolution des territoires (connaissances, élus, etc.) certains sites autres que ceux décrits dans cette fiche action pourront faire l'objet d'action d'animation et de mise en œuvre de plan de gestion au cours de la durée de ce Contrat.

Description de l'action

La concertation a fait ressortir que les principaux acteurs d'une gestion de zone humide sont les propriétaires des terrains, les usagers (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, etc.) et les collectivités.

Le RIV4VAL assurera l'animation et la coordination des démarches à l'échelle du bassin versant.

Il accompagnera les démarches et les outils de préservation des zones humides qui seront recensées sur le bassin versant et se chargera de fournir un appui technique auprès des maîtres d'ouvrages des projets de gestion afin de :

- mobiliser et mettre en place un comité de pilotage par site pour en suivre la gestion,
- mobiliser les meilleurs outils de financement,
- piloter les marchés relatifs à l'élaboration des plans de gestion et au recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place des plans de gestion,
- suivre la gestion du site.

L'impulsion, la mise en place et le suivi des projets sera particulièrement accompagné pour :

- Les Espaces Naturels Sensibles,
- les Contrats vert et bleu,
- l'appel à projet Zone Humide du Département,
- les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope,
- les périmètres de protection des captages d'eau potable recoupant des zones humides,
- les études naturalistes,
- les projets étudiants.

Un comité technique de suivi de l'action regroupant les partenaires se réunira par le RIV4VAL chaque année pour faire le point sur l'avancement des projets.

Dans le cadre du Contrat de rivière, le RIV4VAL s'engage à assurer l'animation et la coordination jusqu'à 7 sites, les efforts seront portés sur les zones humides prioritaires listées dans cette fiche. Le RIV4VAL s'engage également à assurer l'animation foncière visée dans la fiche opération

B-3-1-9 de l'APPB du Marais de Charavoux.

Les communes par leur compétence assureront la maîtrise d'ouvrage de chaque projet de gestion.

L'objectif de gestion sera de concilier les activités agricoles, forestières ou tout autre usage qui sera répertorié, avec la protection du caractère humide et de la biodiversité des sites. De restaurer et/ou valoriser ces sites en termes de fonctionnalités, biodiversité, tourisme vert.

Dans le cadre du contrat de rivière, les communes concernées par la fiche action s'engagent, avec l'appui du RIV4VAL, à mener une concertation visant la gestion de leur zone humide ciblée prioritaire.

Appui technique complémentaire par le CEN-Isère dans le cadre du Contrat CEN/Agence de l'eau

En complément des actions effectuées dans le cadre des missions du RIV4VAL, le CEN-Isère sera amené à réaliser les missions suivantes :

- participer à l'organisation de journées techniques, ou de journées de sensibilisation des acteurs locaux (cf volet C du présent Contrat de rivière),
- être un appui technique (transfert de compétences et information) auprès des communes,
- accompagner les démarches de préservation des zones humides dans le cadre de la mise en place de plan de gestion, en dehors des ENS : comité de pilotage, assistance à maîtrise d'ouvrages, etc.

Objectifs visés

- Concilier les usages dans un objectif de préservation des milieux humides.
- Animer la mise en place de plans de gestion sur les zones humides prioritaires (7 plans de gestion prévus).
- Donner aux porteurs de projets les moyens de préserver les zones humides (25% des surfaces maîtrisées).
- Coordonner les démarches en fédérant les acteurs de la préservation des zones humides.
- Travailler en partenariat sur le territoire

Indicateurs de suivi

B-IND21 : Surface de zones humides gérées et protégées

B-IND22 : Nombre de zones humides gérées et protégées

N°	Sites identifiés pour la mise en place de l'action			
B-3-1-1	38QV0002	Sites Pilotes de la Vallée de la Sévenne	Villette-de-Vienne – St-Just-Chaleyssin – Luzinay - Chuzelles	Détails Fiche opération
B-3-1-2	38QV0045 38QV0028 38QV0043 38QV0130 38QV0017	Sites Pilotes de la Haute-gère et de ses affluents rive gauche (Girand, Auron, Grand Bois, Pérouse)	Lieudieu – Meyssiez – Villeuneuve-de-Marc – Eyzin-Pinet	Détails Fiche opération
B-3-1-3	38QV0018	Zone humide de la Vesonne	Moidieu-Détourbe	Détails Fiche opération
B-3-1-4	38QV0020	Zone humide du Charantonge	Saint-Georges d'Espéranche	Détails Fiche opération
B-3-1-5	38QV0034	Zone humide du Closeau	Artas	Détails Fiche opération
B-3-1-6	38QV0036	Zone humide du Chanisson	Saint-Jean-de-Bournay	<i>Détails Fiche opération</i>
B-3-1-7	PLU St Jean de Bournay	Zone humide de la Combe Pil	Saint-Jean-de-Bournay	
B-3-1-8		Zone humide à l'aval de l'étang Barbarin	Saint-Jean-de-Bournay	
B-3-1-9	38QV0033	APPB du Marais de Charavoux	Artas	<i>Détails Fiche opération</i>
B-3-1-10	38RH0003	Protection du captage de la Combe d'Artas	Valencin	
B-3-1-11	38QV0009	ENS des Prairies inondables	Pont-Evêque	<i>Plan de gestion en cours</i>
B-3-1-12	38QV0014	ENS de la Merlière	Estrablin	<i>Plan de gestion en cours</i>
B-3-1-13	38QV0058	ENS de Montjoux	Saint-Jean-de-Bournay	<i>Plan de gestion en cours</i>
B-3-1-14	38QV0002	ENS des Serpaizières	Chuzelles	<i>Plan de gestion en cours</i>
B-3-1-15	38QV0005	Projet d'ENS de la Combe du Mariage	Septème	
B-3-1-16	38QV0029	Projet d'ENS du Ruisseau de Charavoux	Charantonay	
B-3-1-17	38QV0058	Projet d'ENS de Beausoleil	Sainte-Anne-sur-Gervonde	
B-3-1-18	38QV0118	Projet d'ENS du Torrent St Oblas	Oytier-Saint-Oblas	

Partenaires de l'action

- Collectivités locales (communes, intercommunalités, syndicats de rivières)
- Institutionnels (Département, DDT, ONEMA, AERMC, Région)
- Associatifs (Nature Vivante, CEN-Isère)
- Établissements scolaires (AgroTec)

Estimation des coûts

L'estimation des coûts prévoit la réalisation de 7 plans de gestion sur toute la durée du Contrat de rivière, soit 3 plans en 2016, 2 plans en 2017, 1 plan en 2018 et un dernier en 2019.

Nature des dépenses	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Animation territoriale / gouvernance	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
Élaboration des plans de gestion	-	45 000	30 000	15 000	15 000	-	-
Actualisation et animation foncière	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
Animation et appui technique du CEN-Isère*	-	5 200	5 200	5 200	5 200	5 200	-
Servitudes conventionnelles (80% = 24.5 ha)	-	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	-
Acquisitions foncières (20% = 8 ha)	-	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	-
TOTAL	-	90 200	75 200	60 200	60 200	45 200	-

* Dans le cadre d'une convention CEN-Isère/Agence de l'eau

Financement des opérations

Nature des dépenses	Coût total € HT	AERMC	Département*	Riv4val € HT	Communes € HT
Animation territoriale / gouvernance	pm			Interne	
Élaboration des plans de gestion	105 000	80%			21 000
Actualisation et animation foncière	pm			Interne	
Animation et appui technique du CEN-Isère*	26 000	80%		5 200	
Servitudes conventionnelles	100 000	80%			20 000
Acquisitions foncières	100 000	80%			20 000
TOTAL	331 000			5 200	61 000

* Le Département pourra apporter un appui financier sur les sites labellisés ENS pour les acquisitions, les études d'élaboration des plans de gestion et les actions à mener, dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles en vigueur au moment de la demande.



Préservation, restauration et entretien des milieux naturels, aquatiques et rivulaires

Faire connaître et accompagner la non-dégradation des zones humides, inciter à leur préservation et co-construire avec les acteurs des projets de gestion et de restauration

Faire émerger, mettre en place et accompagner des plans de gestion sur des zones humides ciblées et prioritaires

SITES PILOTES DE LA VALLÉE DE LA SÈVENNE

Contexte de l'opération

La zone humide de la Vallée de la Sévenne est une large plaine alluviale autour de la rivière.

C'est aujourd'hui une plaine agricole orientée vers la culture céréalière et la populiculture. Les remembrements agricoles ont été menés dans ce but, conjointement avec l'aménagement de réseaux de drainage. On y retrouve quelques secteurs «reliques» boisés d'aulnes et de saules et de prairies humides. Une diversité faunistique et floristique se maintient dans ces espaces. Des résurgences de nappes émergent dans les parties aval de la vallée.

La zone humide a la particularité d'être aussi une zone inondable, elle recoupe les modélisations de crues centennales de la Sévenne. Ses affluents se chargent sous régime torrentiel, et posent des problèmes de transport sédimentaire et de coulées de boues sur les versants. Au sein de la zone humide, on retrouve de l'habitat diffus et 2 zones d'activités artisanales (Leveau et Serpaizières). Un projet de sentier pédestre longeant la Sévenne pour relier les villages est en réflexion.

Objectifs recherchés du projet de gestion

La zone humide de la Vallée de la Sévenne est un vaste ensemble à préserver. Une redéfinition plus précise des contours de la zone humide est prévue à l'action. Cependant, la mise en œuvre d'un projet de gestion à l'échelle de la zone humide est difficilement envisageable. C'est pourquoi les élus ont optés pour la mise en place de projets de gestion sur quelques secteurs représentatifs des milieux et des usages de la Vallée de la Sévenne. Ces sites seront considérés comme sites pilotes avec l'objectif de valoriser leur gestion à l'échelle de la Vallée de la Sévenne.

Les sites pilotes envisagés sont les secteurs :

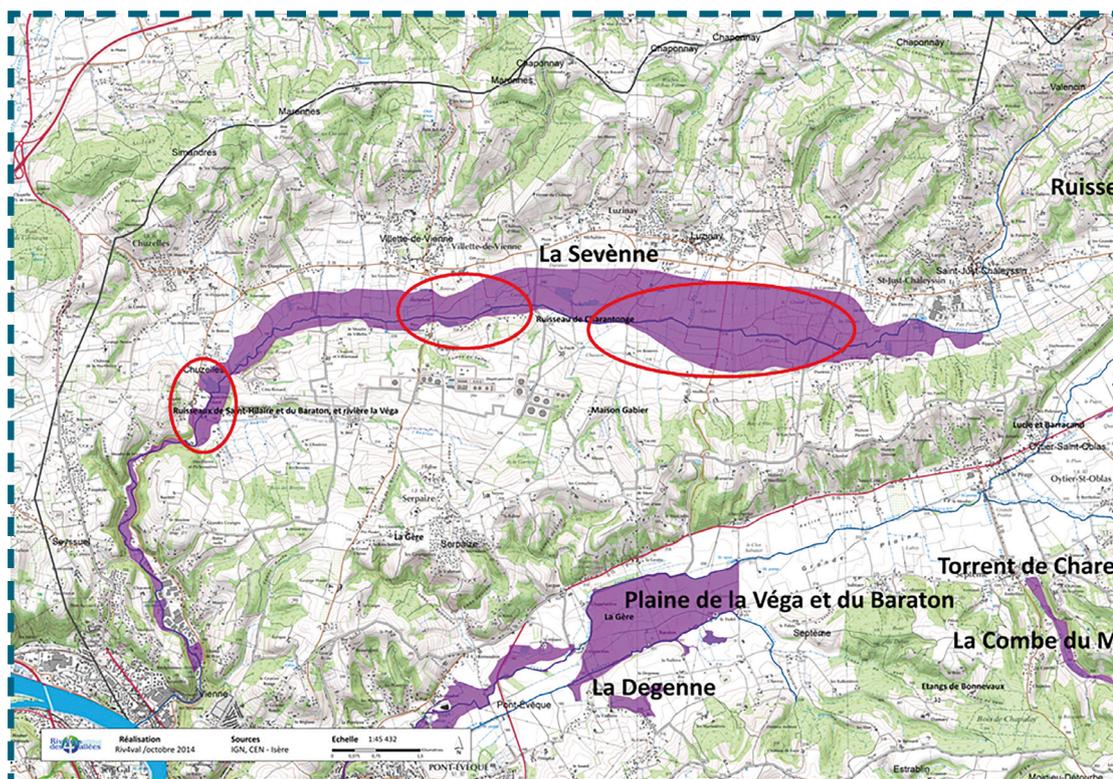
- 1. Serpaizières à Chuzelles (zone de résurgences, démarche ENS en cours)
- 2. Pins et Chasson à Cuvillon à Villette de Vienne (facilités foncières, étang communal)
- 3. Pré Marais aux Dames à Luzinay/St Just Chaleyssin (boisements reliques, notice de gestion à venir pour la parcelle du CEN Isère)

La délimitation des secteurs d'interventions est à préciser. Les plans de gestion devront répondre à la préservation des espaces naturels et à leur mise en valeur, tout en conciliant les usages (notamment agricoles) de la zone. Des diagnostics d'exploitations agricoles seront conduits. L'évolution des pratiques agricoles est à travailler avec les exploitants, par la proposition d'aménagements fonciers ou matériels (plantations de haies, clôture des prairies, pose de systèmes d'abreuvoirs, entretien des réseaux de drainage, réduction des intrants phytosanitaires, harmonisation des règlements de boisement, etc.). La connexion hydraulique de la zone humide à la rivière et le maintien des ripisylves sont à pérenniser par des travaux de restauration. L'amélioration des capacités de rétention des eaux de la zone humide sera recherchée.

Partenaires de l'opération

- Collectivités locales (communes, intercommunalités, CRPF)
- Associatifs (Nature Vivante, CEN-Isère)
- Institutionnels (Département, DDT, ONEMA, AERMC, Région RA)

Localisation



Estimation des coûts

	Commune	Démarches en cours
1. Serpaizières	Chuzelles	ENS
2. Pré Marais aux Dames	Luzinay/ St-Just-Chaleyssin	Notice de gestion
3. Pins et Chasson à Cuvillon	Villette-de-Vienne	

Territoire concerné

CHUZELLES - LUZINAY - ST JUST CHALEYSSIN - VILLETTE DE VIENNE -VIENNE
Zone humide de la Sévenne n° 38QV0002



Références SDA3F

OF 6B-01 : Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents.



Préservation, restauration et entretien des milieux naturels, aquatiques et rivulaires

Faire connaître et accompagner la non-dégradation des zones humides, inciter à leur préservation et co-construire avec les acteurs des projets de gestion et de restauration

Faire émerger, mettre en place et accompagner des plans de gestion sur des zones humides ciblées et prioritaires

SITES PILOTES DE LA HAUTE-GÈRE ET DE SES AFFLUENTS RIVE GAUCHE

Contexte de l'opération

La Haute-Gère et ses affluents en rive gauche sont bordés par des zones humides. Composées majoritairement de prairies humides permanentes à l'amont converties en cultures céréalières à l'aval de la zone, leur vocation est agricole. On y retrouve des secteurs boisés en tête de bassin (forêt des Bonnevaux) pourvus de sources. Une diversité faunistique et floristique se maintient dans ces espaces. L'écrevisse à pieds blancs est présente dans les affluents rive gauche de la Gère. Les prairies humides sont à la fois maintenues par les pratiques agricoles d'élevage, mais également dégradées le long du ruisseau par surpâturage du bétail qui vient s'abreuver en rivière. On retrouve fréquemment des curages/drainages manuels des prairies humides.

En 1997, suite à un travail de concertation auprès des agriculteurs sur la commune de Villeneuve de Marc, un accord de gestion a été passé avec un agriculteur pour réduire les apports de fertilisants et exclure du pâturage une zone à orchidées.

Objectifs recherchés du projet de gestion

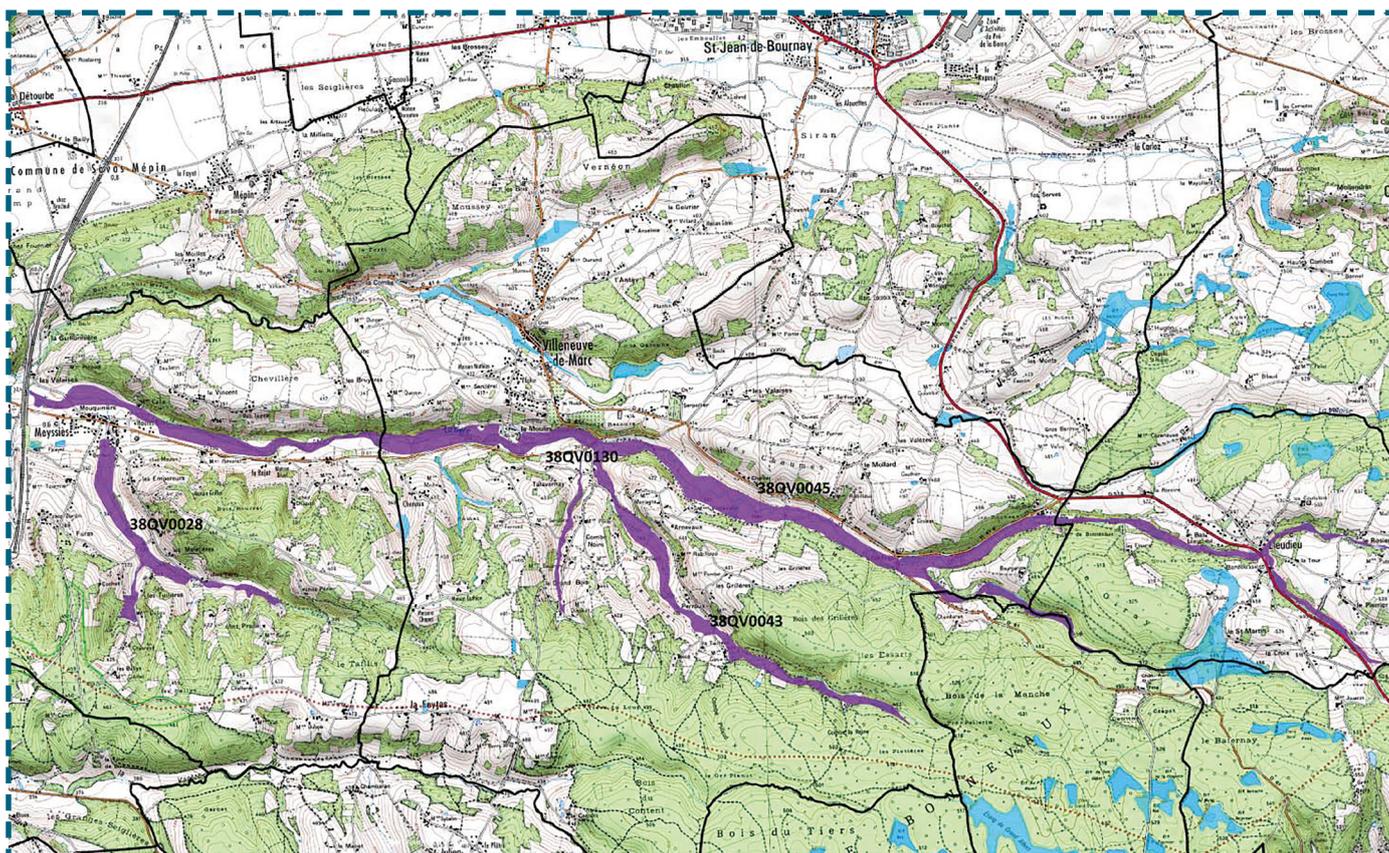
La zone humide de la Haute-Gère et de ses affluents rive gauche est un vaste ensemble à préserver. La mise en œuvre d'un projet de gestion à l'échelle de la zone humide est difficilement envisageable. C'est pourquoi les élus ont optés pour la mise en place de projets de gestion sur quelques secteurs représentatifs des milieux et des usages de la Haute-Gère et ses affluents en rive gauche. Ces sites seront considérés comme sites pilotes avec l'objectif de valoriser leur gestion à l'échelle de la Vallée de la Gère.

Les sites pilotes envisagés seront à définir. Les plans de gestion devront répondre à la préservation des espaces naturels et à leur mise en valeur, tout en conciliant les usages (notamment agricoles) de la zone. Des diagnostics d'exploitations agricoles seront conduits. L'évolution des pratiques agricoles est à travailler avec les exploitants, par la proposition d'aménagements fonciers ou matériels (plantations de haies, clôture des prairies, pose de systèmes d'abreuvoirs, entretien des réseaux de drainage, réduction des intrants phytosanitaires, fauche tardive...). La connexion hydraulique de la zone humide à la rivière et le maintien des ripisylves est à pérenniser par des travaux de restauration.

Partenaires de l'opération

- Collectivités locales (communes, intercommunalités)
- Associatifs (Nature Vivante, CEN-Isère)
- Institutionnels (Département, DDT, ONEMA, AERMC, Région RA)

Localisation



Estimation des coûts

Secteurs identifiés pour la mise en gestion de sites pilotes : Haute-Gère et affluents rive gauche

38QV0045 Haute-Gère	Lieudieu / Villeneuve de Marc / Meysiez
38QV0028 Girand	Meysiez
38QV0043 Auron	Villeneuve de Marc
38QV0130 Grand Bois	Villeneuve de Marc
38QV0017 Pérouse	Eyzin-Pinet

Un phasage sera réalisé au moment de la mise en œuvre de l'action

Territoire concerné

LIEUDIEU - VILLENEUVE DE MARC - MEYSSIEZ - EYZIN PINET
 Zone humide de la Haute-Gère n°38QV0045, du Girand n°38QV0028, de l'Auron
 n°38QV0043, du Grand Bois n°38QV0130 et de Pérouse n° 38QV0017

Références SDA3E

OF 6B-01 : Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents.



Préservation, restauration et entretien des milieux naturels, aquatiques et rivulaires

Faire connaître et accompagner la non-dégradation des zones humides, inciter à leur préservation et co-construire avec les acteurs des projets de gestion et de restauration

Faire émerger, mettre en place et accompagner des plans de gestion sur des zones humides ciblées et prioritaires

ZONE HUMIDE DE LA VESONNE

Contexte de l'opération

La zone humide de la Vesonne est composée de boisements humides autour de la rivière et d'une mosaïque de milieux forestiers et agricoles. La Vesonne est un cours d'eau infiltrant qui ne présente pas d'écoulements permanents. Les forêts de feuillus et les peupleraies bordant la rivière sont exploitées.

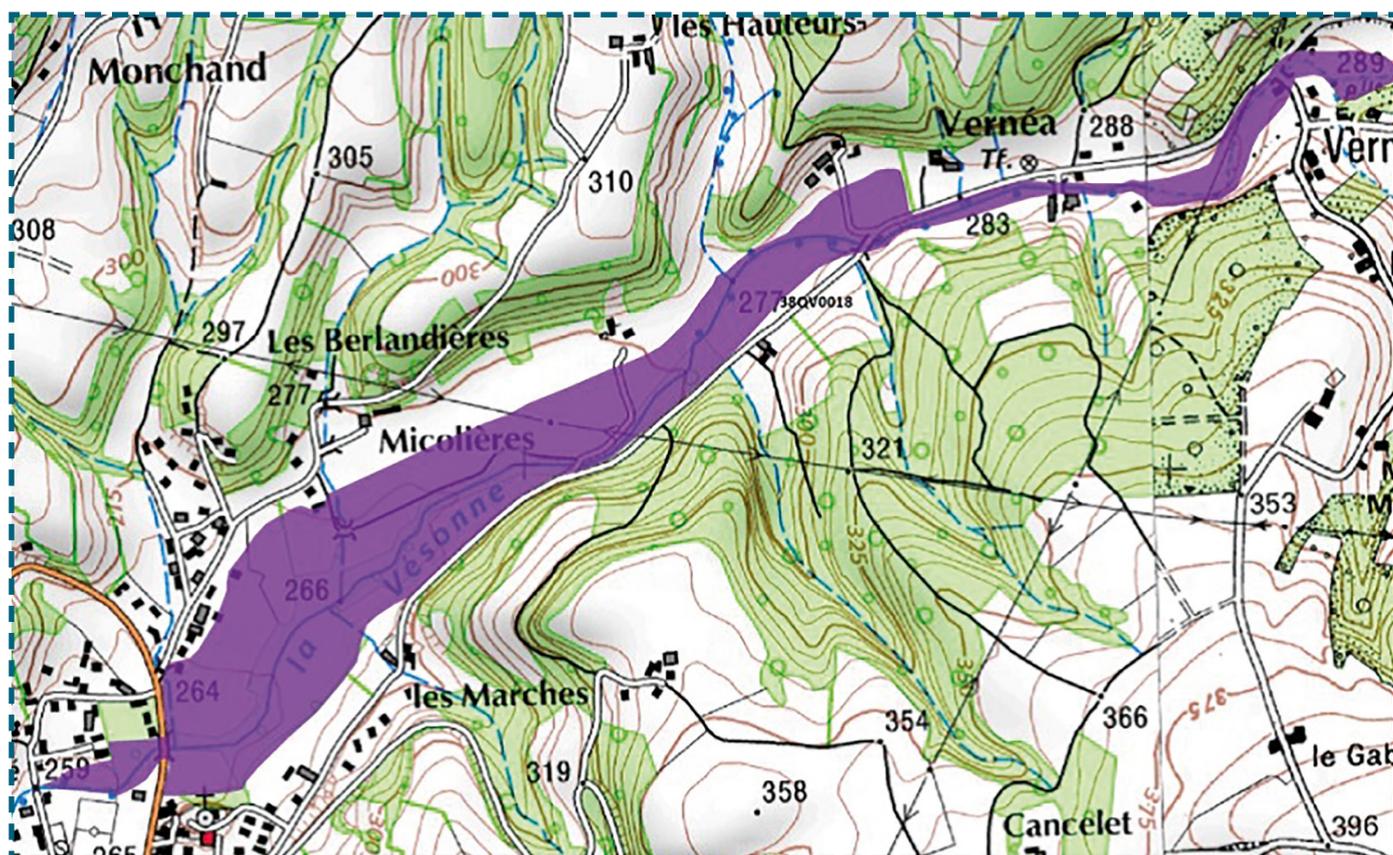
Les élus de Moidieu-Détourbe ont, pour leur centre village, un projet d'aménagement ambitieux préservant la rivière. Il prévoit la réalisation de logements dans la prairie centrale du centre village, associée à une mise en valeur des berges et de la zone humide de la Vesonne attenantes au secteur d'habitation.

Objectifs recherchés du projet de gestion

Les élus de Moidieu-Détourbe ont le souhait de relier par un cheminement piéton le village au hameau de Vernéa. Le franchissement de la rivière est à prévoir. Un projet global de mise en valeur de la zone humide peut intégrer le cheminement. La sensibilisation des scolaires, du grand public et des usagers de la zone (chasseurs, pêcheurs, forestiers) aurait une grande place dans ce projet. La connexion hydraulique de la zone humide au ruisseau et le maintien des ripisylves est à pérenniser par des travaux de restauration.

Préservation de la zone humide	X
Restauration de la zone humide	X
Mise en valeur, petits aménagements	X
Sensibilisation du public	X
Conciliation des pratiques agricoles	

Localisation



Etat du foncier

Surface ZH	25.5ha
Surface parcellaire	23 ha
Nombre de parcelles	73
Nombre de propriétaires	63
% surface à une collectivité	0.5%

Territoire concerné

MOIDIEU-DETOURBE
Zone humide de la Vesonne n° 38QV0018

Références SDA3E

OF 6B-01 : Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents.



Préservation, restauration et entretien des milieux naturels, aquatiques et rivulaires

Faire connaître et accompagner la non-dégradation des zones humides, inciter à leur préservation et co-construire avec les acteurs des projets de gestion et de restauration

Faire émerger, mettre en place et accompagner des plans de gestion sur des zones humides ciblées et prioritaires

ZONE HUMIDE DU CHARANTONGE

Contexte de l'opération

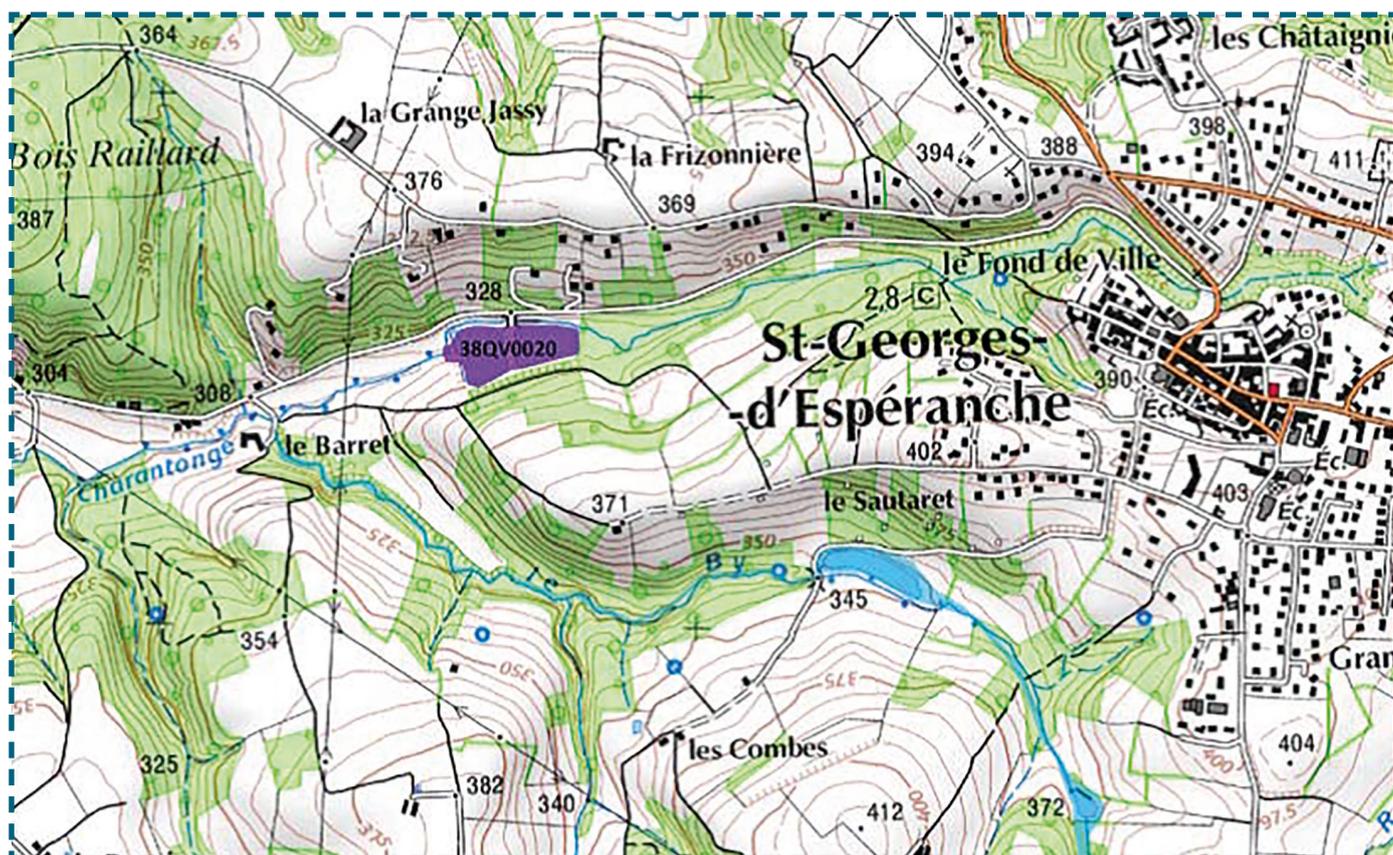
La zone humide du Charantonge correspond aux anciens bassins de lagunage de la commune qui ne sont plus en service depuis 1995. Les bassins ont évolué vers des milieux plus naturels (roselières, bordures à carex). En 2009, la mairie de St Georges d'Espéranche a fait une demande de diagnostic pour une labellisation ENS des anciens bassins et de l'étang communal du By. La démarche ENS n'a pas été engagée, faute de moyens financiers de la part de la commune. Le diagnostic a révélé des richesses patrimoniales. La commune est propriétaire de l'ancien site de lagunage et de son pourtour sur près de 3 ha. Elle est également propriétaire de 6 ha. autour de l'étang du By (zone humide n°38QV0019). Une maisonnette (relais cyné) offrant un abri pour les chasseurs, cavaliers et randonneurs est implantée à proximité de cet étang communal.

Objectifs recherchés du projet de gestion

Les élus de St Georges d'Espéranche ont le souhait de relier par un sentier de randonnées le village aux vallées du Charantonge et du By, bien que les combes soient difficilement aménageables. Un particulier porte également un projet de sentier botanique autour des sources du Charantonge. La délimitation du secteur d'intervention est à préciser car il bénéficierait à être élargi aux vallées. Un projet global de mise en valeur de la zone humide peut intégrer le cheminement. La sensibilisation des scolaires, du grand public et des usagers de la zone (chasseurs, pêcheurs) aurait une grande place dans ce projet. In fine, l'outil ENS pourra être mobilisé pour la gestion de ce secteur.

Préservation de la zone humide	X
Restauration de la zone humide	X
Mise en valeur, petits aménagements	X
Sensibilisation du public	X
Conciliation des pratiques agricoles	

Localisation



Etat du foncier

Surface ZH	25.5ha
Surface parcellaire	23 ha
Nombre de parcelles	73
Nombre de propriétaires	63
% surface à une collectivité	0.5%

Territoire concerné

ST GEORGES D'ESPERANCHE
Zone humide du Charantonge n°38QV0020

Références SDAGE

OF 6B-01 : Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents.



Préservation, restauration et entretien des milieux naturels, aquatiques et rivulaires

Faire connaître et accompagner la non-dégradation des zones humides, inciter à leur préservation et co-construire avec les acteurs des projets de gestion et de restauration

Faire émerger, mettre en place et accompagner des plans de gestion sur des zones humides ciblées et prioritaires

ZONE HUMIDE DU CLOSEAU

Contexte de l'opération

La zone humide du Closeau est composée de boisements humides, de roselières, de prairies humides et d'un étang le long d'un ruisseau. Ce ruisseau est busé depuis 1983 à l'aval de la zone humide, dès son entrée au village d'Artas. Les élus d'Artas ont remarqué qu'il y a moins de débit dans le cours d'eau depuis que le remembrement sur la commune de Crachier a eu lieu, car des puits d'infiltration ont été installés. Les prairies humides sont à la fois maintenues par les pratiques agricoles d'élevage, mais également dégradées le long du ruisseau par surpâturage du bétail qui vient s'abreuver en rivière. Localement, les fonctionnalités hydrologiques de la zone humide sont perturbées par des drains et des remblais de petite et grande taille. Dans le secteur, les activités économiques se développent :

- la carrière du Charmençon en extension
- la zone artisanale de la Chaplanière installée sur les remblais d'une ancienne décharge, en extension.

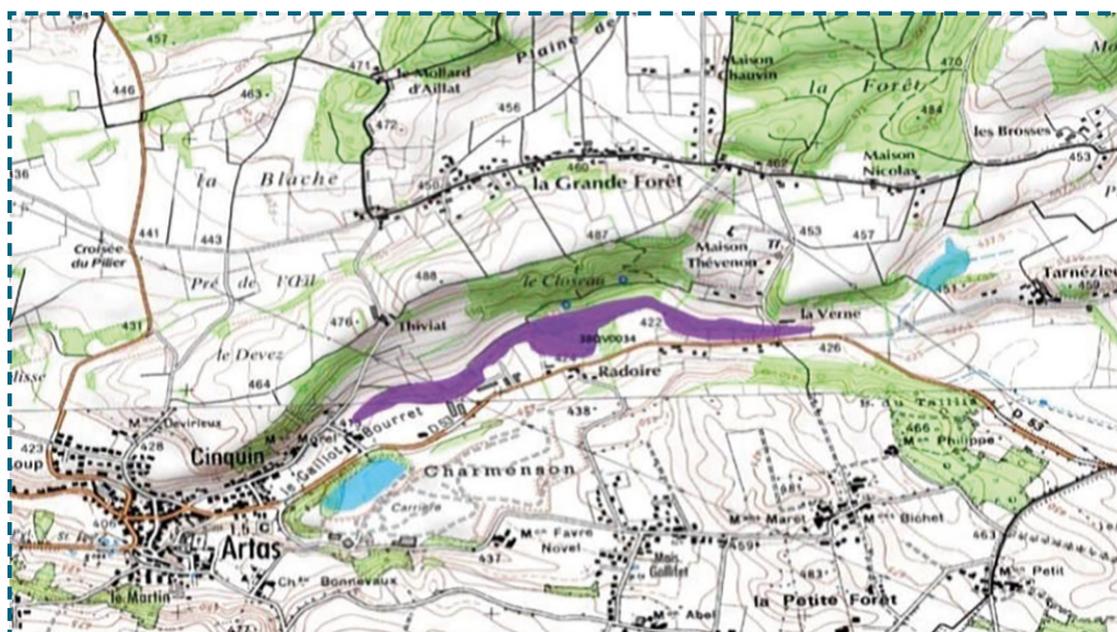
La salle communale d'Artas est dans cette zone.

Objectifs recherchés du projet de gestion

Les élus d'Artas ont le souhait de relier par un cheminement piéton le village à la salle communale de la Chaplanière. Le franchissement du ruisseau et de la zone humide est à prévoir afin d'éviter de longer la RD53 et ses nombreux passages de camions. Un projet global de mise en valeur de la zone humide peut intégrer le cheminement. La sensibilisation des scolaires, du grand public et des usagers de la zone (artisans, pêcheurs, agriculteurs) aurait une grande place dans ce projet. Une amélioration des pratiques agricoles est à travailler avec les exploitants. La clôture des prairies et la pose de systèmes d'abreuvoirs est à proposer. La connexion hydraulique de la zone humide au ruisseau et le maintien des ripisylves est à pérenniser par des travaux de restauration.

Préservation de la zone humide	X
Restauration de la zone humide	X
Mise en valeur, petits aménagements	X
Sensibilisation du public	X
Conciliation des pratiques agricoles	X

Localisation



Etat du foncier

Surface ZH	13 ha
Surface parcellaire	13.3 ha
Nombre de parcelles	66
Nombre de propriétaires	53
% surface à une collectivité	4 %

Territoire concerné

ARTAS
Zone humide du Closeau n° 38QV0034

Références SDA3E

OF 6B-01 : Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents.



Préservation, restauration et entretien des milieux naturels, aquatiques et rivulaires

Faire connaître et accompagner la non-dégradation des zones humides, inciter à leur préservation et co-construire avec les acteurs des projets de gestion et de restauration

Faire émerger, mettre en place et accompagner des plans de gestion sur des zones humides ciblées et prioritaires

ZONE HUMIDE DU CHANISSON

Contexte de l'opération

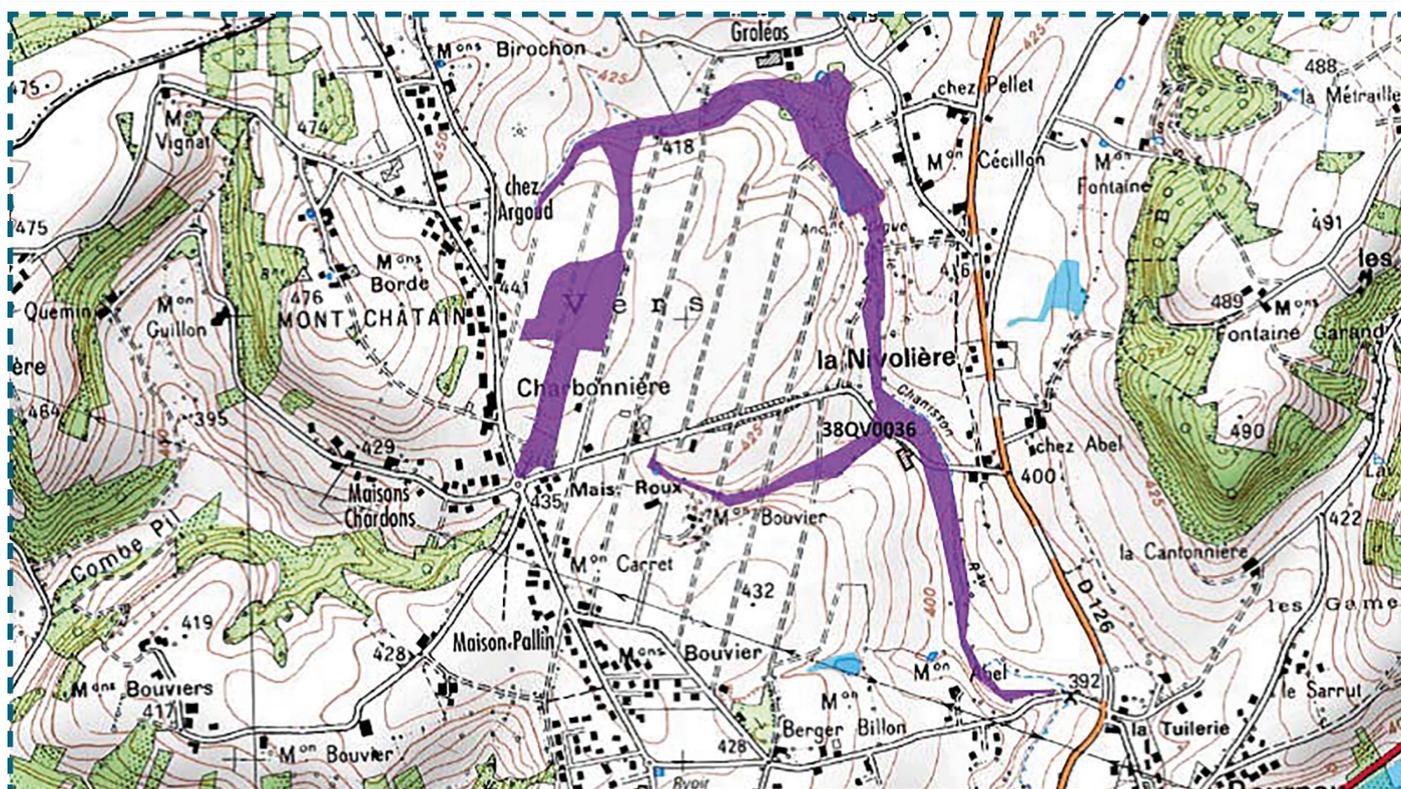
La zone humide du Chanisson est composée de prairies humides entrecoupées de haies et de 2 étangs le long du ruisseau du Chanisson. Les prairies humides sont à la fois maintenues par les pratiques agricoles d'élevage, mais également dégradées le long du ruisseau par surpâturage du bétail qui vient s'abreuver en rivière. Localement, les écoulements d'eaux pluviales sont perturbés par des drains et des remblais de petite et grande taille, ainsi que des ponts mal dimensionnés. À l'aval de la zone humide, avant son entrée au village, le Chanisson sort de son lit régulièrement en cas de crue. Une étude hydraulique réalisée en 2008 fait état d'un diagnostic et de propositions d'aménagements pour réduire le risque inondation. Le maintien de zones d'expansion des crues dans les prairies humides sur les parties avales du Chanisson en est un exemple.

Objectifs recherchés du projet de gestion

Les élus de St Jean de Bournay ont le souhait de préserver la zone humide et de restaurer ses fonctionnalités hydrologiques sur un versant sensible aux crues de ruissellement. La restauration et la préservation de zones de ralentissement des eaux et de zones d'expansion des crues seront recherchées, à travers le maintien du réseau de prairies. La délimitation du secteur d'intervention est à préciser. Une amélioration des pratiques agricoles est à travailler avec les exploitants. Des diagnostics d'exploitations agricoles seront conduits. La clôture des prairies et la pose de systèmes d'abreuvoirs est à proposer. La connexion hydraulique de la zone humide au ruisseau et le maintien des ripisylves est à pérenniser par des travaux de restauration.

Préservation de la zone humide	X
Restauration de la zone humide	X
Mise en valeur, petits aménagements	
Sensibilisation du public	
Conciliation des pratiques agricoles	X

Localisation



Etat du foncier

Surface ZH	19 ha
Surface parcellaire	23.4 ha
Nombre de parcelles	57
Nombre de propriétaires	51
% surface à une collectivité	0 %

Territoire concerné

ST JEAN DE BOURNAY
Zone humide du Chanisson n° 38QV0036

Références SDA3E

OF 6B-01 : Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents.



Préservation, restauration et entretien des milieux naturels, aquatiques et rivulaires

Faire connaître et accompagner la non-dégradation des zones humides, inciter à leur préservation et co-construire avec les acteurs des projets de gestion et de restauration

Faire émerger, mettre en place et accompagner des plans de gestion sur des zones humides ciblées et prioritaires

ACTUALISER LA CONNAISSANCE FONCIÈRE DE L'APPB DU MARAIS CHARAVOUX

Contexte de l'opération

Le site du Marais du Charavoux est protégé par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) depuis le 7 février 2011. L'APPB interdit notamment les travaux de remblaiement, drainage, création d'étang, ainsi que toutes constructions sur le site. Ce statut est opposable aux tiers mais en revanche, il ne prévoit pas de mesures de gestion. L'entretien de la zone est fait par les propriétaires privés. Or, une gestion globale de la zone avec un entretien coordonné pour éviter la fermeture des milieux serait bénéfique à la préservation de la biodiversité. Des demandes émanent pour valoriser cet espace et l'ouvrir au public scolaire. Cependant la mise en place d'un statut de gestion semble difficile vu le parcellaire privé très morcelé : 24,5 ha d'APPB divisé en 97 parcelles.

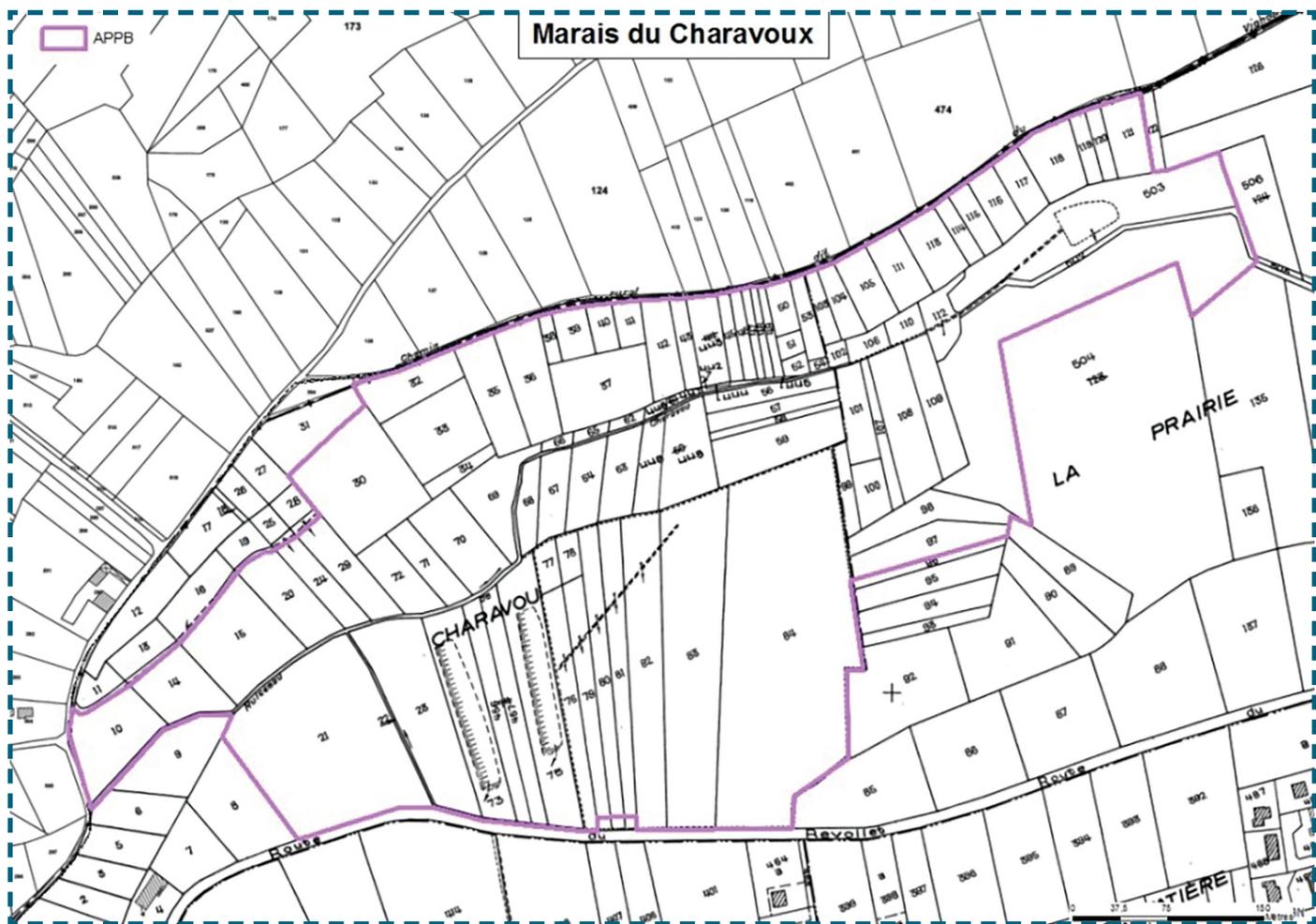
Projet d'accompagnement

La concertation menée avec les élus a fait ressortir que le caractère privé des terrains est le principal obstacle à la mise en œuvre d'un projet de gestion sur le Marais Charavoux. La réglementation associée à la délimitation de l'APPB est forte, elle empêche de donner une vocation autre que naturelle ou agricole aux terrains. Dans ce contexte récent, l'état du foncier est à actualiser. Il sera suivi d'une prise de contact avec les propriétaires afin d'évaluer si la maîtrise foncière est opportune sur des parcelles. Dans le cas où se présentent :

- des opportunités d'acquisitions lors de l'animation foncière,
- des opportunités de contractualisation pour la mise en place d'un plan de gestion

Partenaires de l'opération

- Collectivités locales (communes, intercommunalités)
- Institutionnels (Département, DDT, ONEMA, AERMC, Région RA)
- Associatifs (Nature Vivante, CEN-Isère)



Territoire concerné

ARTAS - CHARANTONNAY. Zone humide du Marais Charavoux n° 38QV0033

Références SDA3E

OF 6B-01 : Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents.

Fiches actions liées

B-3-1